



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Unité bidépartementale Eure Orne

Evreux, le **27 JAN. 2025**

Nos réf. :

Tél. : 02 32 29 62 50

Courriel :

ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
du SETOM – ECOPARC de MERCEY
du 1^{er} février 2024 à la Salle Polyvalente de La CHAPELLE LONGUEVILLE**

En l'absence de secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure, la commission de suivi du site du SETOM ECOPARC de MERCEY, a été présidée par Monsieur VILCOT, chef de l'unité départementale Eure Orne de la DREAL.

Sont excusés :

Monsieur Didier HOUILLON, directeur général du SETOM,
Madame Léa GARCIA, SNA 27,
Monsieur Guillaume LASSEE, association CEVE,
Monsieur Jean-Yves GUYOMARCH, Association UFC Que choisir Eure

Participants à cette réunion :

Monsieur Alain PETITBON, président du SETOM,
Monsieur Fabrice CAUDY, vice-président du SETOM,
Monsieur Olivier HEDEZ-MAISON, directeur général adjoint du SETOM,
Monsieur Jean-Baptiste CERDA, responsable du site ECOPARC,
Monsieur Christophe VOLKMER, représentant CST du SETOM,
Monsieur Hervé BOURDET, adjoint maire de La Chapelle Réanville et représentant ARIA,
Madame Elisabeth CHATEAUVIEUX, 1^{ère} adjointe maire de Mercey,
Monsieur Yves DERA EVE, maire de Mercey,
Monsieur Rémy AGRICOLA, groupe BURGEAP,
Monsieur Christian LEPROVOST, vice-président SNA 27,
Monsieur Sylvain SIMONNIN, président association CEVE,
Madame Marie-Louise PHILIPPE, représentante de l'ARS,
Madame Nathalie NOUVEAU, association CEVE,
Monsieur Bernard DEFILLON, président association Sauvegarde de l'Environnement,
Monsieur Cyril HUART, inspecteur DREAL/UBDEO,
Madame Corinne PAILLARD, assistante DREAL/UBDEO,



Avant d'approuver le compte-rendu de la précédente CSS, un tour de table est effectué.

1 / Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 1^{er} mars 2022

Monsieur VILCOT demande s'il y a des observations sur le précédent compte-rendu. Aucune observation n'est émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 / Présentation des bilans 2022-2023

Monsieur CERDA présente les bilans de suivi de l'activité du site et de la surveillance environnementale pour les années 2022 et 2023, en annexe au PV. Il rappelle que l'activité d'enfouissement a cessé au 31 décembre 2021. Une phase de travaux pour réaliser le recouvrement du dernier casier a été réalisée en début d'année 2022. Une activité de transit de déchets (bois, plâtre...) reste exploitée à l'entrée du site.

Monsieur DERA EVE interroge sur les tonnages sortants supérieurs aux tonnages entrants en 2023.

Monsieur CERDA répond que le stock de l'année précédente n'était pas totalement évacué en début d'année, d'où cette différence.

Valorisation du biogaz

Monsieur CERDA continue avec la présentation de la valorisation du biogaz (dispositif « transvap'O »). Le débit est variable en fonction des phases de redémarrage et des différentes interventions. Le débit peut être plus ou moins élevé. Il y a eu 70 jours de non fonctionnement sur l'ensemble des 2 ans. Les différents arrêts sont dus à de la maintenance ponctuelle qui peut prendre 1/2 journée, à des pannes, à des afflux de gaz ponctuellement insuffisants.

Monsieur SIMONNIN rappelle sa demande d'être prévenu lorsqu'il y a des arrêts prévus pour des interventions.

Monsieur CERDA répond que le SETOM n'est pas toujours au courant en amont des coupures.

Monsieur HUART demande s'il n'est pas possible de faire fonctionner la torchère de secours en cas d'arrêt du transvap'O.

Monsieur CERDA explique que l'arrivée de gaz est commune aux deux dispositifs.

Traitement des Lixiviats

Monsieur CERDA poursuit avec la présentation du traitement des lixiviats. Les lixiviats sont traités sur place, seules les boues de traitement sont évacuées du site. En 2023, le volume traité était moins important, du fait de la sécheresse.

Monsieur CERDA présente ensuite les hauteurs de lixiviats relevées dans les casiers, qui restent supérieures à l'objectif de 50cm. Monsieur CERDA présente les difficultés rencontrées en 2022 et 2023 sur les pompes de lixiviats et le réseau d'air comprimé qui les alimente. Le sécheur d'air a connu plusieurs pannes successives qui ont été réparées, mais le réseau d'air comprimé s'est rempli d'eau. Le SETOM est en cours de curage de ce réseau pneumatique. Les pompes alimentées par ce réseau d'air comprimé devraient ensuite fonctionner normalement.

Travaux 2022 et 2023

Monsieur CERDA continue avec les travaux effectués pendant ces 2 dernières années :
- Réaménagement et couverture finale des deniers casiers entre mars et juin 2022 ;

- Réfection du réseau de captage de lixiviats (remplacement des tuyaux) et changement de l'intégralité des pompes pneumatiques, fin 2022 ;
- Reprise du réseau de captage de biogaz en octobre 2023.

Surveillance environnementale

Monsieur AGRICOLA présente l'autosurveillance de l'impact du site sur les eaux souterraines, les eaux superficielles et les rejets atmosphériques.

Concernant les émissions atmosphériques, des dépassements ponctuels de la valeur limite d'émission en monoxyde de Carbone ont été observés sur le Transvap'O, les deux dernières campagnes de 2022 ne montrent plus de dépassements. Aucun autre dépassement n'est observé en 2022 sur le Transvap'O et la torchère de secours. Le laboratoire n'a pas transmis tous les résultats d'analyses des émissions atmosphériques pour 2023, ils le seront dès que possible. Concernant les mesures environnementales de retombées atmosphériques, des dépassements en métaux et Hydrogène sulfuré sont mesurés en 2022, uniquement sur les points de mesure internes au site .

Monsieur SIMONNIN demande à ce que les résultats manquants pour 2023 soient envoyés le plus rapidement possible.

Monsieur AGRICOLA affirme qu'ils seront bien transmis, dès réception.

Il poursuit avec la présentation du suivi des eaux souterraines, notamment les mesures de carbone organique total, qui présentent des dépassements récurrents de la valeur limite, sur 5 piézomètres et sur une source, en amont et en en aval hydraulique du site.

Monsieur HUART demande si la fiche de prélèvement de la source a été étudiée et si des indices de turbidité ou de couleur ont été associées à cette mesure. Il rappelle que la présentation des résultats de surveillance doit être complétée par une analyse des phénomènes pouvant expliquer les dépassements significatifs.

Monsieur AGRICOLA continue la présentation avec la surveillance des eaux pluviales. En 2023, la DCO (demande chimique en oxygène) est revenue à des concentrations inférieures à la valeur limite. Il apparaît cependant un dépassement en MES (matières en suspension), à surveiller sur les prochaines campagnes.

Monsieur SIMONNIN indique qu'il n'est pas fait cas des lixiviats qui contiennent de l'ammoniaque en concentration importante.

Monsieur AGRICOLA indique qu'une augmentation significative de leur concentration est observée depuis 2021, puis une stabilisation aux 2 dernières campagnes.

Monsieur HUART demande si cela concerne bien les concentrations mesurées dans la lagune avant le traitement des lixiviats et si ces derniers passent bien dans le Transvap'O, ou si des lixiviats sont traités hors site.

Monsieur CERDA répond qu'il n'y a presque plus de lixiviats traités hors site. La grande majorité est traitée sur le site et l'évacuation se fait bien par le Transvap'O. La station de traitement arrive à fonctionner malgré ces taux d'ammoniaque élevés.

Monsieur SIMONNIN demande si le taux d'ammoniaque restant dans les bassins, pourrait provoquer des nuisances et s'il est possible de rajouter ce paramètre à la surveillance environnementale de l'air ambiant, au vu des dépassements.

Monsieur CERDA indique que cette mesure pourra être réalisée en 2024.

Monsieur HUART explique que la hauteur excessive des lixiviats peut jouer sur la composition des lixiviats sortants. Un pompage des lixiviats en excès doit être effectué en 2024, et cette situation transitoire doit être surveillée.

Avenir d'ECOPARC - Bilan et projets de travaux

Monsieur CERDA continue la présentation avec les projets de travaux

Si la météo de cette année le permet, un curage des bassins de lixiviats sera effectué, comme en 2021, afin de supprimer les résidus accumulés en fond de bassin, et de pouvoir remettre en marche les aérateurs. Cela devrait réduire les mauvaises odeurs lors de fortes chaleurs.

Monsieur VILCOT demande si les mauvaises odeurs avaient bien eu lieu en septembre/octobre 2023. L'état du bassin serait-il lié à ces odeurs ?

Monsieur CERDA confirme cette période. Un agent avait fait tomber le couvercle d'un puits et était parti en congés sans rien dire. Le couvercle a été remis, ce qui a permis d'arrêter en partie les odeurs.

Monsieur HUART affirme que lors d'une inspection en décembre 2023, il y avait encore des problèmes ponctuels de couverture sur quelques puits, qui ont été résolus le jour même.

Monsieur CERDA explique qu'il sensibilise régulièrement les agents à l'importance de bien fermer ces puits avec un cerclage métallique. La cartographie d'émissions de biogaz par BURGEAP ne préconise pas de reprise des couvertures. Le SETOM va toutefois volontairement reprendre certaines zones de couvertures pour lesquelles des faibles émissions sont détectées.

Monsieur AGRICOLA explique la technique utilisée pour effectuer la cartographie. Le rapport pourra être transmis.

Monsieur CERDA poursuit la présentation de l'avancement de l'exploitation. Le dossier de cessation d'activité est en cours et devrait être transmis prochainement. L'arrêté de post-exploitation pourra être pris sur la base de ce dossier.

Un agent est présent sur le site tous les jours de 7h à 15h. La société SEPUR loue également une partie de la plateforme pour garer des camions de collecte.

Projet de centrale solaire

Monsieur CERDA continue et rappelle que pour le projet de la centrale solaire, une convention tripartite a été signée en 2019, entre le SIEGE 27, SNA et le SETOM, pour étudier l'installation de panneaux photovoltaïques sur 18 hectares de l'exploitation, pour 10 Mw. Des travaux seront effectués pour installer les panneaux.

Monsieur HUART demande s'il existe un calendrier des travaux.

Monsieur PETITBON explique que le permis de construire a été signé en septembre 2023, le projet a été retenu par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en décembre 2023. Une consultation des entreprises est à venir, avec un début des travaux prévu vers septembre 2024 et une mise en service en septembre 2025.

Monsieur VILCOT remercie le SETOM pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

Monsieur SIMONNIN souhaite connaître les délais pour l'émission de l'arrêté de post-exploitation.

Monsieur HUART répond que les prescriptions encadrant la post-exploitation figurent déjà dans l'arrêté préfectoral du site ainsi que dans les arrêtés ministériels. L'administration attend un retour du SETOM sur une demande de compléments à un premier dossier transmis en 2022 par le SETOM.

Les compléments attendus portent notamment sur les couvertures en place, la stabilisation du périmètre du site, la définition des servitudes à mettre en place... la date officielle de démarrage de la post-exploitation est fixée réglementairement par la dernière arrivée de déchets, soit le 31 décembre 2021.

Monsieur SIMONNIN fait part de son souhait que des réunions d'information des associations soient maintenues pendant la post-exploitation.

Monsieur PETITBON répond que le SETOM est favorable à cette demande, aussi bien pour le suivi du site que celui de la centrale photovoltaïque.

Monsieur VILCOT rappelle le rythme proposé depuis 2023, soit une alternance entre une réunion de bureau et une réunion plénière l'année suivante. Une réunion de bureau sera donc prévue début 2025.

Monsieur CERDA répond à une question sur les opérations de destruction d'explosifs réalisées sur le site. Ces opérations sont réalisées ponctuellement, à la demande de la préfecture, principalement en cas de découverte d'engins explosifs sur des chantiers à proximité. Il ne s'agit pas d'une activité pérenne du site, mais le SETOM répond quand il en a la possibilité à la demande des services de déminage qui réalisent ces opérations. Le SETOM fait son maximum pour prévenir préalablement les riverains. Les destructions sont effectuées dans un trou creusé sur l'ancienne zone de stockage de terre, à une distance d'au moins 100m des casiers. Les dimensions des explosifs traités sont relativement limitées et ne doivent normalement pas affecter les casiers, ni générer de nuisances significatives en dehors du site.

Monsieur VILCOT clôt la séance, l'ensemble de l'ordre du jour ayant été traité.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture



Alaric MALVES